



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 FEVRIER 2016

Etaient présents : JOLY Olivier - CHABANNY Jean-Paul - ~~LE GALL Nathalie~~ - LAURENDON Alain - POYET Ghyslaine - MATHEVET François - ~~DAUPHIN Béatrice~~ - ~~FRANÇON René~~ - DE VILLOUTREYS Catherine - BLOIN Christophe - JOANNEZ Paul - GUYONY Jean-Pierre - GRANGE Pierre - ~~DE MARTIN DE VIVIES Annie~~ - SIENNAT Jocelyne - PELOUX Pascale - BERTHEAS Alain - GIBERT Christine - ~~TIFFET Olivier~~ - HULAIN Pascale - BENEVENT René - ~~SAGNARD Jérôme~~ - ROSNOBLET Sylvie - ~~DESFETES Françoise~~ - ~~FALL-EXBRAYAT Bineta~~ - TAVITIAN Carole - DUFOUR Alexandra - ~~CHOSSY Jean-Baptiste~~ - GARDE Michel - OLLE Carole - CHARPENAY Georges - BRAT Jean-Pierre - CARROT Mireille

Absents excusés : LE GALL Nathalie - LAURENDON Alain - DAUPHIN Béatrice - FRANÇON René - DE MARTIN DE VIVIES Annie - TIFFET Olivier - SAGNARD Jérôme - ROSNOBLET Sylvie - DESFETES Françoise - FALL-EXBRAYAT Bineta - CHOSSY Jean-Baptiste

Procuration : LE GALL Nathalie à PELOUX Pascale
LAURENDON Alain à GRANGE Pierre
DAUPHIN Béatrice à DUFOUR Alexandra
FRANÇON René à BLOIN Christophe
DE MARTIN DE VIVIES Annie à GIBERT Christine
TIFFET Olivier à MATHEVET François
SAGNARD Jérôme à JOANNEZ Paul
ROSNOBLET Sylvie à HULAIN Pascale
DESFETES Françoise à DE VILLOUTREYS Catherine
CHOSSY Jean-Baptiste à JOLY Olivier

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Madame Jocelyne SIENNAT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2016

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur ce compte-rendu.

Ce dernier, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

2016-17 – Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attribution

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

Décision n° 2016-1 – Convention d'utilisation de parcelles de terrain – Auto cross 42

- Renouvellement de la convention conclue avec l'association Auto Cross 42, pour la mise à disposition, à titre gratuit, des parcelles de terrain situées lieudit Champ Blanc et cadastrées :
 - section 250 BO n° 214 pour 18 179 m²
 - section 250 BO n° 51 pour 5 889 m²
 - section 250 BO n° 52 pour 10 278 m²
 - section 250 BO n° 102 pour 1 251 m²
 - section 250 BO n° 108 pour 3 625 m²
 - section 250 BO n° 109 pour 11 600 m²
 - section 250 BO n° 141 pour 589 m²
 - section 250 BO n° 201 pour 9 700 m²
 - section 250 BO n° 202 pour 31 240 m²
 - section 250 BO n° 139 pour 818 m²
 - section 250 BO n° 142 pour 3 249 m²

La présente convention est renouvelée pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2015, jusqu'au 30 octobre 2018. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

Décision n° 2016-2 – convention d'occupation précaire – garage 6 rue Joannes Beaulieu

- Convention d'occupation précaire pour le local à usage de garage situé 6 rue Joannes Beaulieu, quartier Saint-Just, avec Madame ROMESTAING.
La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2016 moyennant une redevance d'occupation annuelle de 121.12 €.

Décision n° 2016-3 – Réfection de façades de l'ancienne maison d'Accueil (côté ouest) ainsi que le mur en pierre sur le jardin

- Marché à procédure adaptée, correspondant aux travaux de réfection de façades de l'ancienne maison d'Accueil ainsi que le mur en pierre sur le jardin, confié à l'entreprise COURAGE René MAÇONNERIE de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT, aux conditions suivantes :
 - Montant HT : 14 585.00 €
 - Montant TTC : 17 502.00 €

Décision n° 2016-4 – Convention d'utilisation de locaux – CYCLOS VTT

- Renouvellement de la convention conclue avec l'association CYCLOS VTT, pour la mise à disposition, à titre gratuit, du local communal sis place du Tabagnon, quartier Saint-Just.
La présente convention est renouvelée pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

Décision n° 2016-5 – Avenant à la convention de prestations de services – séances d'analyse de la pratique auprès du personnel de la structure multi-accueil « Les P'tits Mariniers »

- Avenant à la convention de prestations de services conclue avec Madame Martine VAZ-TORRES psychologue / psychanalyste qui organisera, pour l'année 2016, des séances d'analyse de la

pratique auprès du personnel de la structure multi accueil « Les P'tits Mariniers », aux conditions suivantes :

- 1 séance par an en groupe complet (soit 15 à 20 professionnelles), de préférence le samedi matin (9h-10h30),
- 12 séances en demi-groupe par an en soirée (17h30-19h) soit 6 séances par demi groupe.

Décision n° 2016-6 – Mission de coordination de sécurité protection de la santé pour les travaux d'aménagement du boulevard Jean Jaurès et l'aménagement du jardin des remparts

- Marché à procédure adaptée correspondant à une mission de coordination de sécurité protection de la santé pour les travaux d'aménagement du boulevard Jean Jaurès et l'aménagement du jardin des remparts la société Alpes Contrôles de VILLARS, aux conditions suivantes :
 - Montant de la mission SPS pour les travaux d'aménagement du boulevard Jean Jaurès : 1 200 € H.T.
 - Montant de la mission SPS pour les travaux d'aménagement du jardin des remparts : 520 € H.T.

Décision n° 2016-7 – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi d'un contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable – année 2016

- Marché à procédure adaptée, correspondant au suivi du contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable à la société A PROPOS de 34000 MONTPELLIER, aux conditions suivantes :

BPU	Montant	TVA (20%)	Tarif TTC
Visite des installations et rapport de visite	800.00 €	160.00 €	960.00 €
Prestation annuelle de hotline juridique	800.00 €	160.00 €	960.00 €
Réunion de suivi périodique OJ et CR	750.00 €	150.00 €	900.00 €
Analyse annuelle du CRAC	1 600.00 €	320.00 €	1 920.00 €

Décision n° 2016-8 – convention de prestations contre-visite médicale

- Marché à procédure adaptée, correspondant aux prestations contre-visite médicale, confié à la société DS SERVICES de VASSELAY (18110), aux conditions suivantes :
 - 150 € HT par contre-visite demandée, sans frais d'adhésion à quoi s'ajoute :
 - Soit les frais de déplacement du médecin au domicile de l'agent
 - Soit 15 € HT de convocation si rendez-vous au cabinet du médecin contrôleur

2016-18 - Classement de la commune au sein du massif forestier du Forez

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve le projet qui lui a été présenté, et décide de donner un avis favorable au classement de la commune au sein du massif forestier du Forez.

Monsieur GARDE a appelé l'attention de l'assemblée sur la décision n° 2016-1, regrettant que la convention concerne un terrain en zone NATURA 2000

RESSOURCES HUMAINES

2016-19 - Plan local pour l'insertion et l'emploi du Forez – Approbation de la convention à conclure avec la Commune de Saint-Marcellin en Forez et la Communauté d'Agglomération Loire Forez

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez et la Commune de Saint-Marcellin en Forez, définissant les conditions dans lesquelles l'agent engagé à mi-temps par la Commune de Saint-Just Saint-Rambert assurera la mission de référent de parcours d'insertion professionnelle dans le cadre du PLIE du Forez et notamment les conditions financières.

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

FINANCES

2016-20 – Rapport sur les orientations budgétaires 2016 de la Commune, des services annexes de l'eau et de la chaufferie place Gapiand

Après une présentation détaillée du rapport sur les orientations budgétaires, Monsieur Jean-Paul CHABANNY ouvre le débat.

Jean-Pierre BRAT partage le sentiment d'un budget contraint avec des réductions budgétaires importantes. Son groupe « Avec Vous un, un projet citoyen, social et solidaire » partage les orientations proposées sur certains postes, alors que pour d'autres ils auraient fait d'autres choix, qui leur semblent plus prioritaires à leurs yeux, ce qui motivera leur abstention.

Il constate que « l'augmentation du nombre de personnels communaux cache, en fait, une hausse de la précarité avec notamment de plus en plus de temps partiels et un recours accru à des contrats aidés ». Il rappelle le souhait de son groupe de voir ces contrats transformés en emplois pérennes.

Monsieur le Maire répond sur les différentes remarques :

- *Les transports : il s'agit d'un problème de compétence, cette dernière ayant été transférée à la CALF.*
- *Maison des professions médicales : la ville ne vend que le foncier au prix des domaines.*
- *Family Cinéma : ce dossier doit être confié pour études à des professionnels spécialisés dans ce type d'aménagements de locaux.*
- *Emploi : le nombre de vacataires est lié à l'évolution du nombre d'enfants qui s'inscrivent aux ateliers péri-éducatifs*
- *Parking route de Saint-Marcellin : il s'agit d'aménager rapidement des places de stationnement afin d'aider nos habitants à se rendre plus facilement dans les commerces locaux et au marché.*

- *Maitrise de la dette : elle n'est pas due aux transferts de compétences en direction de la CALF, car le coût des charges transférées est retenu sur l'attribution de compensation.*

Vote :

Par 27 voix « pour » et 5 abstentions (M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT), l'Assemblée prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

Elle approuve le rapport qui lui a été présenté.

2016-21 – Attribution d'un acompte à la Pontoise Basket par anticipation à la subvention exercice 2016

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'attribuer un acompte de 11 000 € à la Pontoise Basket au titre de l'année 2016.

Elle habilite Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 du budget communal.

2016-22 – Autorisation de programme et crédit de paiement – Aménagement parking route de Saint-Marcellin

A l'**unanimité**, l'Assemblée retient l'opération d'aménagement d'un parking route de Saint-Marcellin comme ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2016.

Elle vote les montants de cette autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, tels que définis ci-dessous :

**AUTORISATION DE PROGRAMME
AMENAGEMENT PARKING ROUTE DE ST MARCELLIN
opération 522**

	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017
Achat tènement immobilier	501 000	
Frais	15 000	
Travaux d'aménagement	84 000	116 000
Crédits de paiements	600 000	116 000
MONTANT AUTORISATION DE PROGRAMME	716 000	

Elle s'engage à inscrire le crédit de paiement pour l'année 2016 au Budget Primitif 2016 et autorise les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget communal.

2016-23 – Charte partenariale pour le développement de l'enseignement artistique dans la Loire - l'école de danse « Danse et formes »

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la charte partenariale pour le développement de l'enseignement artistique dans la Loire, à conclure avec le Conseil départemental de la Loire et l'Ecole de danse « Danse et formes » de Saint-Just Saint-Rambert, telle qu'elle vient d'être présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6574 du budget communal,
La recette correspondante sera inscrite à l'article 7473 du budget communal.

PATRIMOINE COMMUNAL

2016-24 – Cession d'une parcelle de terrain au profit de Monsieur BONADEI et Madame BADRIGNANS – rue des Aubépines

A l'unanimité, l'Assemblée décide de la cession de terrain cadastré section 250 AH sous le n° 444 d'une superficie totale de 34 m², au prix de 340 €.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente correspondante ainsi que l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 77 du budget communal.

TRAVAUX

2016-25 – Aménagement du service « scolarité jeunesse » dans les anciens locaux de la maison d'accueil – Autorisation de travaux

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune la demande de déclaration de travaux dans les anciens locaux de la maison d'accueil, 1 rue du Plâtre.

Elle désigne Monsieur Alain LAURENDON pour signer les décisions d'autorisation de permis.

RESSOURCES HUMAINES

2016-26 - Autorisation de recours au service civique

Par 29 voix « pour » et 3 abstentions (M. GARDE, JP. BRAT, M. CARROT), l'Assemblée décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la commune de Saint-Just Saint-Rambert.

Elle autorise Monsieur le Maire à :

- demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale,
- signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2016.

Fin de séance à 21h15

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 24 mars 2016 à 19h15, salle du Prieuré